

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 16 Avril 2026

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Pablito MOURER, Lylia PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

**Absents excusés** : Monsieur Didier MALE a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Madame Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Picornell Marina, M. Mehdi TAHRI-ROE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU

**Secrétaire de séance** : M. Lylia PEREZ--SALUZZO

**Objet** : 2026-03-08 Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

**VU** la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 ;

**VU** l'article L. 19 du code électoral et les articles R. 7 à R. 19 ;

**Considérant** que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les membres siégeant à cette commission ;

**Considérant** que, pour le cas de Bompas, où deux listes sont en présence au sein du Conseil Municipal, la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux : 3 de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et 2 autres conseillers municipaux de la seconde liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

**Considérant** la décision à l'unanimité de l'assemblée de voter à main levée ;

**Considérant** que les différents groupes ont été invités par Mme le Maire à déposer leurs candidatures pour chacun des postes et qu'un seul candidat par siège a été présenté ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE VOTER** à main levée ;
- **DE DESIGNER** les membres de la commission de contrôle des listes électorales suivants : Dominique TEXTORIS, Nadine ANDREU, Christophe MONELLS, Julie RANSON, Christelle MARTINEZ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 avril 2026

PUBLIÉ LE... 27 AVR. 2026

Le Maire,

  
Laurence SENENT-AUSINA